

# **Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 novembre 2014**

Le sept novembre deux mil quatorze à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 22 octobre 2014.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Claire GUERINEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Christophe TOUCHET, Claude FOURNIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Jean-Luc BERGER, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Laurence GIRARD, Laurence BATAILLE, Jean-Michel MALFROY, Guy de DURFORT, Nathalie LEC'HVIEN, Bruno LOUATRON, Violaine FORTIN.

Etaient absents et excusés : MM. Liliane ELY, Carole BOUTET, Jérôme COUDREUSE.

Mme Violaine FORTIN est désignée secrétaire de séance.

Le procès-Verbal de la séance du 10 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité après avoir apporté la modification suivante, à la demande de Laurence BATAILLE : Rubrique « Questions diverses – 7<sup>ème</sup> point », on ajoute à la suite de « le Port de Juigné » la phrase qui suit « et demande s'il est possible que le trafic de poids-lourds ne soit autorisé que pour le trafic local ».

## **Restructuration de l'école publique**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de restructuration de l'école publique en 3 phases, établi par Monsieur CUSSOT, architecte.

- ✓ La 1<sup>ère</sup> phase consiste à la réhabilitation et l'aménagement de la partie arrière du bâtiment pour un montant estimatif de 129 431,40 € HT ;
- ✓ La seconde phase concerne la réalisation de toilettes et d'une entrée dans la partie centrale et s'élève à 79 555 € HT ;
- ✓ La 3<sup>ème</sup> phase correspond à la réhabilitation des 3 classes et à la création d'une salle de motricité sous le préau. Le montant de cette 3<sup>ème</sup> phase est estimé à 278 953,60 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve le projet de restructuration de l'école publique et les plans s'y rapportant destinés à constituer la demande de permis de construire que Monsieur CUSSOT déposera dans les meilleurs délais.

Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents et toutes pièces nécessaires à la constitution du dossier de permis de construire et au lancement de la procédure des consultation des entreprises.

En outre, le Conseil Municipal

- S'engage sur la réalisation dès 2015 des phases 1 et 2 (sous réserve des conditions d'accès et de sécurité pour la phase 2) ;
- Décide de contacter M. Georges MOUILLE, propriétaire du terrain situé à l'arrière de l'école, afin de lui demander une autorisation de passage, pour accéder au chantier par l'arrière. Cette solution permettrait de mener simultanément les 2 phases sans nécessité d'aménagements d'accès de chantier et de sécurité dans la cour. Sans cet accès, il est convenu que les 2 phases seraient dissociées et que seule la phase 1 serait réalisée en 2015 ;
- Sursoit à la réalisation de la phase 3 du projet.

Enfin, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a obtenu l'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015 pour le financement de cette opération à hauteur de 30% du montant HT des travaux (hors honoraires et études). Il rencontrera le 5 décembre prochain avec M. LOUATRON, la députée de la circonscription, Mme Sylvie TOLMONT, afin de solliciter des fonds parlementaires destinés à financer ces travaux.

### **Contrat d'assurance groupe des risques statutaires**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 27 février 2014, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Monsieur le Maire expose que le centre de gestion a communiqué à la commune de Juigné-sur-Sarthe les résultats de la consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

**Article 1** : D'accepter le proposition suivante

*Assureur* : AXA par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE

*Durée du contrat* : **Quatre ans** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

*Régime du contrat* : **Capitalisation**

*Préavis* : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.

✓ **Les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :**

Les risques assurés sont : Décès / Accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) : Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / Maternité, adoption, paternité.  
L'ensemble de ces risques est proposé avec une franchise de 20 jours par arrêt en maladie ordinaire pour un taux de 5,06% de l'assiette de cotisation.

✓ **Les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :**

Les risques assurés sont : Accident de service et maladie imputable au service / Maladie grave / Maternité, adoption, paternité / Maladie ordinaire.  
L'ensemble de ces risques est proposé avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire pour un taux de 1,04% de l'assiette de cotisation.

**Article 2** : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre ou signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

## **Surtaxe assainissement pour l'année 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant de la surtaxe assainissement pour l'année 2015. Il rappelle que les tarifs de la surtaxe assainissement pour l'année 2014 sont les suivants :

- Partie proportionnelle : 1,06 € HT/m<sup>3</sup>
- Partie fixe : 26,73 € HT/m<sup>3</sup>

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'établir les tarifs de la surtaxe assainissement 2015 en appliquant l'évolution de l'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages hors tabac) de septembre 2013 (125,60) à septembre 2014 (125,88) s'établissant respectivement à 125,88 contre 125,60 :

- **Partie proportionnelle : 1,06 € HT/m<sup>3</sup>**
- **Partie fixe : 26,79 € HT/m<sup>3</sup>**

## **Reversement des frais d'assemblée électorale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu des allocations compensatrices pour l'organisation des élections municipales et européennes de 2014 d'un montant forfaitaire de 265,06 €.

Il propose de reverser cette somme à M. Olivier GABORIT et Mme Marie-Delphine LASNE, secrétaires de Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement d'un montant de 132,53 € à M. Olivier GABORIT et Mme Marie-Delphine et décide de maintenir le principe du reversement de cette allocation aux secrétaires pour la durée du mandat en cours qui s'achève en 2020.

## **Désignation de 2 représentants au sein du Comité de Jumelage de Juigné-sur-Sarthe**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner 2 délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein de l'Association « Comité de Jumelage de Juigné ».

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Monsieur Christophe TOUCHET, 3<sup>ème</sup> adjoint, en charge des relations avec les associations, et M. Bruno LOUATRON.

## **Questions diverses**

↳ Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de participation financière d'un montant de 35 € de Monsieur le Directeur de l'Ecole Primaire Publique de Poillé-sur-Vègre dans le cadre d'un séjour pédagogique à Paris auquel un enfant de Juigné, scolarisé dans cette école, participe. Il précise que la Commune subventionne habituellement tous les enfants des écoles de Juigné où qu'ils habitent et que, par conséquent, elle n'aide pas les enfants de Juigné scolarisés hors commune.

↳ Monsieur FOURNIER présente les rapports des données enregistrées par les radars pédagogiques installés au Port de Juigné et route d'Asnières :

Voici les principaux chiffres :

- *Le Port de Juigné* (pour la période du 28/12/2013 au 23/10/2014)
  - Véhicules entrants (vers Juigné) 176 077 véhicules

	Vitesse moyenne : 38 km/h
	85% de véhicules entre 0 et 46 km/h
	Vitesse maximale : 92 km/h
	Excès de vitesse : 7%
Véhicules sortants (vers Sablé)	211 859 véhicules
	Vitesse moyenne : 41 km/h
	85% de véhicules entre 0 et 50 km/h
	Vitesse maximale : 112 km/h
	Excès de vitesse : 16%
▪ <i>Route d'Asnières</i> (pour la période du 24/01/2014 au 23/10/2014)	
Véhicules entrants (vers Juigné)	150 129 véhicules
	Vitesse moyenne : 47 km/h
	85% de véhicules entre 0 et 55 km/h
	Vitesse maximale : 110 km/h
	Excès de vitesse : 33%
Véhicules sortants (vers Asnières)	124 879 véhicules
	Vitesse moyenne : 52 km/h
	85% de véhicules entre 0 et 62 km/h
	Vitesse maximale : 109 km/h
	Excès de vitesse : 64%

A la demande de M. TOUCHET, ces résultats seront mis en ligne sur le site.

- ↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu avec Jean-Luc BERGER deux représentants des habitants de la route de Bellevue, Mme PAU et M. GACHET, au sujet des conditions de circulation et de sécurité sur cette voie. Ces habitants se plaignent du nombre important de véhicules qui circulent sur cette route malgré le sens interdit et de leur vitesse souvent excessive (limitée à 50 km/h en traversée). Plusieurs solutions ont été évoquées : privatisation de la voie mais cela est difficile d'empêcher les juignéens habitant route de Poillé de venir vers le village, placer des panneaux « Stop » dans le carrefour avec le chemin de l'Hommeau et la route de la Bourgonnière, mise en place de radars pédagogiques... Des essais seront réalisés avant d'adopter des mesures définitives.
- ↳ Monsieur le Maire indique qu'une procédure commune de verbalisation pour traiter la problématique des dépôts sauvages va être mise en place sur le territoire intercommunal. Le Conseil Municipal acte cette mesure qui sera suivie d'un arrêté du Maire.
- ↳ Madame LEC'HVIEN évoque un problème de facturation concernant la redevance incitative. En effet, elle constate qu'elle est redevable d'une levée supplémentaire sur le 1<sup>er</sup> trimestre sans dépasser le plafond des 12 levées forfaitaires annuelles en raison d'une collecte le lundi 30 juin (problème calendaire). Il lui est conseillé de faire une réclamation auprès des services de la Communauté de Communes.
- ↳ Monsieur le Maire fait part de l'éviction de l'entreprise GASNIER qui réalisait pour le compte de la Communauté de Communes les travaux de fauchage et de débroussaillage, compte tenu de la mauvaise qualité de ces prestations. Il est précisé que les travaux de débroussaillage sont généralement entrepris en octobre-novembre sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.
- ↳ Madame BATAILLE demande si le traitement des voies communales est réalisé par nos agents et avec quel produit. Monsieur TOUCHET confirme que ce travail incombe à nos agents qui utilisent du vinaigre blanc.
- ↳ Monsieur FOURNIER rappelle que les travaux d'eaux pluviales prévus au budget ont été réalisés. Il s'agissait de travaux à Sainte Barbe, impasse de la Perdrix et aux Millepieds.



- ↳ Monsieur FOURNIER et M. Jean-Luc BERGER indiquent qu'il ont rencontré M. Jean de DURFORT pour la création d'une aire de stationnement sur un terrain appartenant à celui-ci. Ils ont recueilli son accord qui sera acté par une convention d'utilisation et d'entretien entre la commune et M. de DURFORT.
  
- ↳ Monsieur FOURNIER fait le point sur les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques. L'entreprise possède une semaine d'avance sur le planning. L'éclairage public dans la Côte devrait être posé avant les fêtes et la reprise des voiries sera réalisée à l'issue des travaux.
  
- ↳ Monsieur FOURNIER souligne que la place des Vignes est particulièrement dégradée. Une réfection complète de sa surface s'imposerait à la fin des travaux d'enfouissement. Une estimation sera demandée dans ce sens. Par ailleurs, la commune de Solesmes sera questionnée sur le coût du container semi-enterré qui a été créé sur la place du cimetière. En effet, il serait opportun de profiter de la réfection de la place des Vignes afin d'enterrer le container à verres qui s'y trouve.
  
- ↳ M. Guy de DURFORT indique que les garages situés à l'extrémité de la place des Vignes et qui appartiennent à Laure de PROYART sont vides à sa connaissance. Monsieur le Maire explique qu'il serait opportun de les acquérir compte tenu de leur mauvais état. M. de DURFORT questionnera la propriétaire sur ses intentions sur le devenir de ce bien.
  
- ↳ Monsieur BERGER fixe une réunion de la commission « assainissement » le jeudi 4 décembre à 18 heures. Au cours de cette réunion, les points suivants seront abordés : Rapport Jousse, étude des offres pour le suivi agronomique et la révision du plan d'épandage, examen de 3 devis pour l'amélioration de la station. Il donne également connaissance des rapports du SATESE sur le fonctionnement des trois stations d'épuration. Il est notamment constaté que le débit d'eau dans la station du bourg a doublé lors d'un épisode pluvieux. Le SATESE préconise donc un diagnostic du réseau.
  
- ↳ Les travaux des passes à poissons sont terminés. M. BERGER rappelle que la société La Verchéenne qui a réalisé les travaux, s'était engagée à renforcer le bord de la rivière entre le parking de l'écluse et leur base de travaux. Cependant, leur matériel a été démonté et transporté très rapidement sur un autre chantier. Après contact avec l'entreprise, elle précise qu'elle renforcera et élargira le chemin non plus par la rivière comme cela était prévu mais par le chemin.
  
- ↳ Monsieur MALFROY questionne l'assemblée sur le fonctionnement de la Maison d'Assistantes Maternelles. Il lui est répondu qu'elle est complète en termes d'effectifs. Monsieur le Maire précise que le choix de l'installation d'une MAM à côté de l'école publique se révèle judicieux et a un effet positif sur les inscriptions selon les propos de la Directrice de l'école.
  
- ↳ Monsieur LOUATRON propose d'intervenir lors de la Cérémonie du 11 Novembre, le mardi 11 novembre à 11h45, place de l'Eglise, en rappelant l'histoire des soldats juignéens morts pour la France en 1914.
  
- ↳ Monsieur le Maire fait part d'une conférence sur le thème « Les jeunes, internet et les mondes virtuels : Quel impact identitaire ? » organisée le 13 novembre 2014 par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).
  
- ↳ Monsieur le Maire distribue au Conseil Municipal un guide pratique en Santé mentale expliquant en particulier l'attitude à adopter face à des troubles graves du comportement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 55.